

Note augmentation de la fiscalité

Le conseil municipal, par délibération du 6 avril 2022, a fait le choix d'augmenter la taxe foncière pour 2022 (cf ordre du jour et compte rendu du conseil du 6 avril 2022 sur le site de la commune, article le Télégramme du 07/04/2022 et Ouest France du 08/04/2022).

Les ressources financières d'une commune proviennent principalement des dotations de l'état et des revenus fiscaux, or, comme vous le savez probablement, les dotations globales de fonctionnement (financement état) sont en baisse et/ou au mieux « gelées » depuis 2018.

Les systèmes de dotations en péréquation (petites communes et communes rurales) sont quant à elles en baisse, et prennent en compte le potentiel fiscal moyen de la commune (revenus de la population) qui est comparé à l'effort fiscal de la commune (taux imposition)

Pour la commune de Saint Philibert, ce mécanisme a engendré une baisse des dotations de plus d'un million d'euros sur 10 ans : effort fiscal plus bas et potentiel fiscal plus élevé que dans les communes de même strat.

Aujourd'hui, pour garantir un effort minimal en investissement sur la commune, l'augmentation des taux était incontournable et concrètement, la part de votre contribution supplémentaire qui relève de la volonté de la commune se décline comme suit :
--

28.84 à 32.99 pour la taxe foncière bâti
--

34.04 à 39.15 pour le non bâti

Soit 150 euros pour une Taxe foncière à 1000 euros pour l'année

Le choix des élus a été conduit aussi par la suppression à venir de la taxe d'habitation pour les résidences principales depuis 3 ans et la baisse de 65 % cette année, l'augmentation de la taxe foncière ne venant donc pas en « pression financière » supplémentaire (suppression totale en 2023 pour les résidences principales).

Après étude sur la fiscalité du Pays d'Auray, vous verrez que la commune de Saint Philibert se classe 18ème (plus faible taux) sur 19 avant augmentation, et 14ème sur 19 après augmentation tant elle a peu fait évoluer ses taux les années précédentes

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous le classement des communes du Pays d'Auray avec les taux de chacune d'entre elle et pourrez ainsi constater que nous restons une commune à faible effort fiscal...

taxes foncières - comparatif pays d'Auray

Communes	#	TF avec taux département	TF non bâti
Auray	1	44,05	62,82
Pluneret	2	40,46	48,75
Ploemel	3	40,34	45,27
Ste Anne d'Auray	4	38,37	35,52
Landaul	5	37,47	59,48
Crach	6	36,00	41,96
Camors	7	35,63	58,64
Plumergat	8	35,39	41,01
Landevant	9	34,18	40,90
Locmariaquer	10	34,00	42,99
Belz	11	33,95	45,64
Etel	12	33,60	44,18
St Philibert après ↗ 15%	13	32,99	39,15
Plouharnel	14	32,62	39,24
Pluvigner	15	32,41	44,15
Erdeven	16	31,16	32,49
Carnac	17	30,15	21,13
St Pierre Quiberon	18	29,60	24,30
La Trinité / Mer	19	28,84	25,01
St Philibert avant augmentat	20	28,69	34,04
Quiberon	21	26,75	15,73
Moyenne		34,13	40,11

Evolution des taxes locales depuis 2000

ANNEE	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
2000	11,02	27,95
2002	11,41	28,94
2004	11,93	30,26
2005	12,17	30,87
2010	12,78	32,41
2017	13,17	33,39
2018	13,43	34,04
2021*	28,69	34,04
2022	32,99	39,15

* part du département transféré aux communes : 15,30

Et, comme nous avons tous pu le voir sur nos feuilles d'imposition :

L'Etat a de son côté revalorisé les bases fiscales de 3.4 % (contre 0.2 l'an dernier = inflation des loyers) et l'intercommunalité a mis en place la taxe GEMAPI* et augmenté la taxe des ordures ménagères, d'où probablement votre sensation de « cumul » mais les 3 derniers points n'étant pas de la compétence communale.

*GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations